

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2012

Présents : MM. CASELLAS, COLIN, DEPAULE, DUARTE, LECINA, LECLAIR, LLORET, MARTINEZ, PENA, RAMONEDA, SOUM, VAYA.

Procuration : néant

Absents: M.M.ABADIE, CUXAC, GLEIZES-RAYA, LORENZO, PONS, SCHNEIDER, TISSOT.

Secrétaire de Séance : Mme VAYA Florence

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 7 Février 2012 est approuvé à l'unanimité.

1) TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION 2012 :

Dans le cadre du vote du budget primitif 2012, les taux communaux d'imposition pour l'année 2012 sont maintenus. Monsieur le Maire rappelle qu'ils n'ont pas été augmentés depuis 2003, à savoir :

- 16,14% pour la Taxe d'Habitation
- 28,17% pour le Foncier Bâti
- 111,76% pour le Foncier Non Bâti.

Votes : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2) DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC :

Pour financer une partie des investissements prévus sur l'exercice 2012, une consultation auprès de trois organismes bancaires, a été réalisée.

L'offre du *Crédit Agricole du Languedoc* a été retenue. Il s'agit d'un prêt d'un montant de 250.000 euros au taux de 4,52% avec des remboursements trimestriels et des débloquages de fonds pouvant être échelonnés sur 12 mois.

Votes : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3) CONTRAT DE MAINTENANCE POUR ALARME INTRUSION ECOLE MATERNELLE :

Un contrat de maintenance est conclu avec la *Société JD2M* pour le matériel alarme intrusion installé dans les locaux de l'école maternelle.

Le montant annuel de la prestation est de 346,84 €TTC.

Votes : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4) CARCASSONNE AGGLO – S.C.O.T. :

Le projet du Schéma de Cohérence Territoriale a été arrêté lors de la séance du Conseil Communautaire de *Carcassonne Agglo* en date du 27 janvier 2012.

Il comprend les pièces suivantes :

- Le rapport de présentation comprenant : le diagnostic du territoire, l'état initial de l'environnement, les enjeux du SCOT, l'explication des choix retenus et l'évaluation environnementale.
- Le projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.),
- Le document d'orientations budgétaires (D.O.G.),
- Le bilan de concertation,
- Annexe 1 : étude sur la capacité d'accueil du territoire en matière de photovoltaïque au sol.

La densité moyenne de logement/Ha sera de 15 pour notre commune (Palaja faisant partie de la 1^{ère} couronne).

Conformément à l'article L.122-8 du Code de l'Urbanisme, les communes membres doivent émettre un avis sur ce projet.

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet de SCOT de Carcassonne Agglo.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La séance est levée à 19h15.